



Communiqué de presse

30 novembre 2011

**CAMEROUN : Les homosexuels criminalisés en cette journée mondiale de lutte contre le sida :
Provocation ou incompétence ?**

Au Cameroun, les relations entre personnes de même sexe sont pénalisées par l'article 347 Bis. Cet article punit toute personne ayant des rapports sexuels avec une personne de même sexe d'une peine de prison allant de 6 mois à 5 ans et d'une amende allant de 20 000 FCFA à 200 000 FCFA.

Le Ministre camerounais de la justice décide de convoquer une **réunion le 1^{er} décembre 2011**, afin de proposer un durcissement de la législation qui devrait entraîner le triplement de la peine d'emprisonnement pour homosexualité dans son pays, soit **une peine de 15 ans !**

Outre la provocation évidente que représente le fait de convoquer cette réunion le 1^{er} décembre (Journée Mondiale de Lutte Contre le sida), nous rappelons que la pénalisation de l'homosexualité contribue très fortement à la vulnérabilité vis-à-vis du VIH des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes. Au-delà, la stigmatisation légale des hommes homosexuels a des conséquences sur toute la population puisque beaucoup sont contraints de mener une vie d'hétérosexuels, de se marier, etc.

Cette pénalisation empêche ceux qui se sentent traqués de se faire dépister et s'ils sont séropositifs, de se faire prendre en charge.

Les récentes études scientifiques démontrent que l'accès au traitement généralisé est le seul outil de santé public efficace pour arrêter l'épidémie (avec l'utilisation du préservatif). Pénaliser c'est contribuer à l'expansion de l'épidémie.

Pénaliser c'est condamner à mort une partie de la population en la privant de ses droits les plus élémentaires.

Pénaliser c'est ruiner tous les efforts mis en place par le Fonds Mondial de Lutte contre le sida.

A quoi bon attribuer 64 milliards de Francs CFA au Cameroun pour financer son plan national de lutte contre le sida, qui prévoit des actions spécifiques pour réduire l'épidémie chez les homosexuels, si dans le même temps le gouvernement leur dénie le droit d'exister ?

Nous alertons la communauté internationale (chercheurs, Etats, activistes, médias) afin qu'elle se mobilise contre ce projet de durcissement de la pénalisation de l'homosexualité au Cameroun qui va à contre courant de toutes les évidences scientifiques dont nous disposons aujourd'hui en matière de lutte contre l'épidémie d'infections à VIH et appelons les bailleurs du Cameroun à peser de tout leur poids pour faire barrage à ce projet de loi, qui, sil était adopté, transformerait leurs aides financières en un énorme gaspillage et condamnerai à une mort certaine des milliers d'homosexuels faute de soins !

Les organisations signataires sont :

AAS (Burkina Faso) AIDES (France) - ALAVI (Burkina Faso) – Alternatives Cameroun (Cameroun) - ANSS (Burundi) APCS (Algérie) – ATL Tunis (Tunisie) - COLIBRI (Cameroun) - Espace Confiance - (Côte d'Ivoire) - EVT (TOGO) - REVS + (Burkina Faso) - RSB (Côte d'Ivoire) - Ruban Rouge (Côte d'Ivoire) – Sidaction (France).

Contact presse : ndenis@aides.org et +33.(0)1.41.83.46.04